

France, et que j'avais attendu son arrivée pour me faire reconnaître. J'ai pris ensuite la parole, et j'ai fait répéter à peu près la même chose en d'autres termes. Le Commissaire Impérial a paru me voir avec plaisir.

« Monsieur de Lagrené vous rendra compte de cette présentation et de tout ce qui s'est passé à cet égard entre lui et moi... »

Mais la signature des traités étrangers devait avoir pour conséquence le remaniement des postes d'Extrême-Orient.

Cinq ports : Canton, Amoy, Fou-tcheou, Ning-po et Chang-haï, étaient ouverts au commerce étranger, au lieu du seul port de Canton. Sir John Francis DAVIS avait remplacé (février 1844) Sir Henry POTTINGER comme « Chief Superintendent » du commerce anglais en Chine et comme gouverneur de Hong kong ; les Américains avaient nommé (13 mars 1845) un Commissaire, Alexander H. EVERETT ; déjà le capitaine G. BALFOUR<sup>1</sup> nommé consul anglais, arriva à Chang-haï le 5 nov. 1843 et déclara ce port ouvert au commerce le 17.

La France se décida à supprimer ses consulats de Manille et de Canton, et à créer une légation permanente en Chine et un vice-consulat à Chang-haï dont le premier titulaire fut M. de Montigny<sup>2</sup>.

En conséquence, le 16 janvier 1847, M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, adressait au Roi le rapport suivant :

1. Depuis le général Sir George Balfour, † à Londres dans sa 85<sup>e</sup> année, le 12 mars 1894.

2. *Louis-Charles-Nicolas-Maximilien* de Montigny, né à Hambourg le 4 août 1805 ; chancelier de l'ambassade T. de Lagrené ; agent consulaire à Chang-haï le 20 janvier 1847 ; consul de 1<sup>re</sup> classe le 24 octobre 1855 ; chargé de mission au Siam de 1855